Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 524

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vois aucune issue possible, sinon catastrophique.

À propos de veau d'or, vous connaissez l'histoire du petit Vaudois qui raconte l'histoire de Marie-Madeleine? "Alors, elle lui a versé du sentbon sur les pieds... Alors, les disciples, ils ont dit: faut pas, faut pas... Alors, Jésus il a dit: Tant pis. C'est fait, c'est fait!"

J.C.

A SUIVRE

Hécatombes routières. Décidemment, les essais prévus sur le plan national pour tester les effets d'une réduction de la vitesse autorisée à 50 kmh dans les localités ont du plomb dans l'aile (cf. DP 516). Le Grand Conseil bernois vient de repousser une motion (par 69 voix contre 41) admettant que la souveraineté cantonale en matière de circulation routière permettait de mettre sans autres en œuvre l'expérience dans l'ensemble des localités. La majorité des députés s'est finalement rangée aux arguments des adversaires de la motion, qui faisaient valoir les obstacles juridiques et pratiques "quasi-insurmontables" auxquels se heurterait la mise en pratique d'une telle proposition...

Dans le canton de Zurich, la protection des locataires contre les abus dans le secteur locatif fait des progrès : dès le 1er janvier prochain, 147 communes – au lieu de 128 jusqu'ici – seront soumises au fameux arrêté adhoc entré en vigueur depuis la disparition de la surveillance des prix. Dès lors, c'est près de 96% de la population zurichoise qui sera protégée! On sait que dans 10 cantons et demi-cantons, la totalité des communes bénéficient de cette protection (moins vaste, rappelons-le, que celle que prévoyait l'initiative repoussée par le peuple). Ailleurs, dans le reste de la Confédération, le début de l'année prochaine sera un cap de première importance pour des milliers de locataires puisqu'entreront en vigueur de nouvelles listes de communes protégées.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

